



www.gard.gouv.fr

EAU ET
INONDATIONS

AGRICULTURE

URBANISME
ET HABITAT

ENVIRONNEMENT
ET FORÊT

SÉCURITÉ
ET BÂTIMENT



Le mot du directeur

Ces faits marquants de 2016, assortis de chiffres clés, montrent une action soutenue des femmes et des hommes de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, au service de nos concitoyens, pour leur protection et en faveur du développement du territoire.

Ces enjeux relèvent de politiques publiques dont la mise en oeuvre aboutit parfois à des conséquences contradictoires et je souhaite saluer l'engagement de nos agents pour trouver des points d'équilibre, au bénéfice de tous.

André HORTH

L'analyse du phénomène de l'étalement urbain

Afin de disposer d'une connaissance fine de l'étalement urbain dans le Gard, la DDTM a mené une étude visant à identifier les superficies artificialisées durant les 50 dernières années, et d'en mesurer les conséquences, en particulier sur les espaces agricoles, la biodiversité et les paysages.

Les principaux résultats sont évocateurs :



➡ + de 30 000 hectares urbanisés de 1950 à 2010, soit 2 fois la superficie de Nîmes ➡ 48 % de l'artificialisation s'est faite sur les sols de meilleure potentialité agronomique ➡ la densité résidentielle moyenne dans le département n'est que de 8 logements par hectare, ➡ à ce rythme, soit près de 600 hectares par an, la tache urbaine résidentielle représentera 60 000 ha

en 2030, et donc 10 % de la superficie du département.

L'étude présente les moyens d'action et les dispositifs réglementaires, fonciers et fiscaux permettant d'assurer la maîtrise de la consommation foncière.

Une présentation aux élus et aux aménageurs est prévue au début de l'année 2017.

Concilier bien vivre, habitat individuel et densité : démonstration par l'exemple

La DDTM a conduit une étude sur les conditions de réussite d'un Habitat Individuel Dense. Elle présente l'intérêt et la spécificité d'analyser des exemples gardois mais surtout d'adopter une approche fondée sur le vécu des habitants au travers d'une enquête de terrain.

CHIFFRES CLÉS

1 140
actes d'urbanisme

12 800
dossiers de fiscalité

46 dossiers
examinés en commission
départementale de
préservation des espaces
naturels agricoles et
forestiers

Il en ressort que cette forme urbaine lorsqu'elle est appréciée n'est pas la transposition du modèle de la maison individuelle sur des parcelles plus petites et/ou mitoyennes, mais **une nouvelle manière d'habiter qui répond aux attentes des habitants**. L'étude a identifié les conditions de réussite de ces opérations et tiré des enseignements objectifs des situations "d'échec". Elle permettra à la DDTM de conseiller au mieux les communes qui élaborent un Plan Local d'Urbanisme et de progresser dans le conseil aux élus pour un aménagement durable (ZAC, lotissement...).



La diffusion des résultats de l'étude sera organisée en 2017 auprès des élus des professionnels.

La mobilisation du foncier pour le logement social

Aux côtés de France Domaine et des communes, la DDTM mobilise les terrains de l'Etat devenus inutilisés. Ainsi, l'année 2016 a vu la vente d'un terrain de la SNCF à Uchaud, avec une décote de 30 % sur sa valeur vénale. 41 logements y seront construits par Néolia. D'autres logements ont également commencé à sortir de terre en 2016 sur d'anciens terrains de l'Etat : 22 locatifs sociaux construits par Logis Cévenols à Alès et 44 par Un Toit pour Tous au Grau du Roi (32 en accession sociale à la propriété et 12 locatifs sociaux).

Dans les 12 communes qui n'avaient pas rempli leur objectif de création de logements sociaux sur la période 2011-2013, le droit de préemption, transféré au Préfet par la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU), a été délégué à l'Etablissement public foncier d'Etat du Languedoc-Roussillon ce qui lui a permis de préempter 10 terrains en 2016, soit 1,7 hectares répartis dans 6 communes.

Environ 150 logements pourront y être construits par des organismes HLM.

Le protocole de préfiguration ANRU en préparation

L'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a retenu 6 quartiers dans le Gard :

3 à Nîmes, 1 à Alès, 1 à Bagnols sur Cèze et 1 à Vauvert pour bénéficier du nouveau programme de renouvellement urbain dans les 15 prochaines années.

La première étape de ces projets collectifs, partenariaux et ambitieux qui visent à inverser durablement l'image de relégation sociale, urbaine, scolaire, consiste à élaborer un **protocole de préfiguration**, pour les 18 mois à venir. Il établit un programme d'études et d'accompagnement pour définir des projets d'ensemble de qualité en concertation étroite avec les habitants, réunis au sein de conseils citoyens. **Les protocoles ont été signés au premier semestre 2017.**

L'ensemble de ces études permettra de définir le projet de renouvellement urbain pour chacun de ces quartiers : amélioration et diversification de l'habitat public et privé et notamment les copropriétés dégradées ainsi que le parc insalubre et indécents, développement de l'offre commerciale, création de nouvelles centralités, création et amélioration des équipements publics, désenclavement et ouverture sur la ville, mixité sociale et fonctionnelle...

A l'issue, une convention sera signée avec l'ANRU et chacune des 4 collectivités, les bailleurs et les partenaires financiers. **L'objectif est d'accompagner les collectivités et les bailleurs dans la définition d'un projet qui devra transformer en profondeur ces quartiers dans les 10-15 ans.**



CHIFFRES CLÉS

1 210

logements sociaux financés en 2016 :

292

sur l'agglomération de Nîmes Métropole

515 sur le territoire de l'Agglomération d'Alès

403 sur le reste du département.

Subventions engagées

ANRU :

8,19 M€

ANAH :

4,3 M€

pour **552** logements parc privé réhabilités



Des logements pour tous, en bord de mer, et respectueux de l'environnement

Gageure ? Sans doute, mais pari gagné au Grau-du-Roi pour le projet de logements abordables et sociaux dit « des Orchidées ». La clé de la réussite a été de conjuguer l'anticipation avec un projet d'aménagement durable à l'échelle de la commune, l'opiniâtreté pour sa mise en œuvre en tant qu'opération d'aménagement et le professionnalisme dans la conduite des études et procédures.

Si la commune reste l'acteur central, l'accompagnement de l'État a été essentiel pour que devienne réalité l'ambition partagée de créer des logements locatifs sociaux dans cette ville qui en manque. Depuis le foncier, avec une cession par l'État de terrain sur le secteur dit du Boucanet jusqu'à l'accompagnement du bailleur retenu pour réaliser l'opération, la constance et la cohérence d'action de la DDTM ont payé.

Il s'est entre autres agi pour l'élaboration du PLU, approuvé en 2011, de veiller à l'inscription du projet avec sa dimension sociale ; de prendre en compte la grande sensibilité environnementale du secteur (présence d'une orchidée rare qui a donné le nom à l'opération), avec une étude naturaliste conduite par le conservatoire de Porquerolles ; d'aider à l'établissement d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation et de conseiller sur des formes urbaines en partie sur pilotis pour intégrer le risque inondation.

L'accompagnement de la commune s'est poursuivi pour chercher un opérateur social et un maître d'œuvre (aide pour la consultation et jury), pour orienter l'établissement des dossiers nécessaires aux différentes autorisations (loi sur l'eau, biodiversité notamment).

C'est aujourd'hui un ensemble de **120 logements de qualité, sur un terrain de 3,2 hectares**, qui verra le jour avec **80% des logements qui sont réservés à l'accession sociale à la propriété** (financé par des prêts bonifiés) et **20% au locatif social**.

CHIFFRES CLÉS

publicité illicite

84

procès verbaux

66

arrêtés de mise en demeure de régularisation

La préservation des sites classés

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ainsi que la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ont réaffirmé l'importance de la qualité de notre cadre de vie et l'importance patrimoniale de nos paysages. Pour préserver les plus emblématiques, l'outil des sites classés garde toute son actualité malgré ses 86 ans d'existence.

Les sites classés les plus prestigieux, bénéficient du label « Grand Site de France », véritable sésame de notoriété touristique. Dans le Gard, le Pont du Gard et la Camargue en sont titulaires. Lorsqu'un tel label est reconnu à un site, il convient de le conserver en maintenant une qualité paysagère exceptionnelle. Pour ce faire, la DDTM a engagé un vaste plan de contrôle de la publicité illégale. Pour le Pont du Gard par exemple, près de 80 dispositifs illégaux ont été supprimés.

La DDTM se mobilise également en tant que conseil auprès des communes pour faire émerger des projets d'aménagements autour de sites classés plus confidentiels mais tout aussi remarquables et menacés. Ce fut le cas, en 2016, avec l'accompagnement des communes d'Aramon et de La Roque sur Cèze pour une « reconquête » de leurs sites classés.

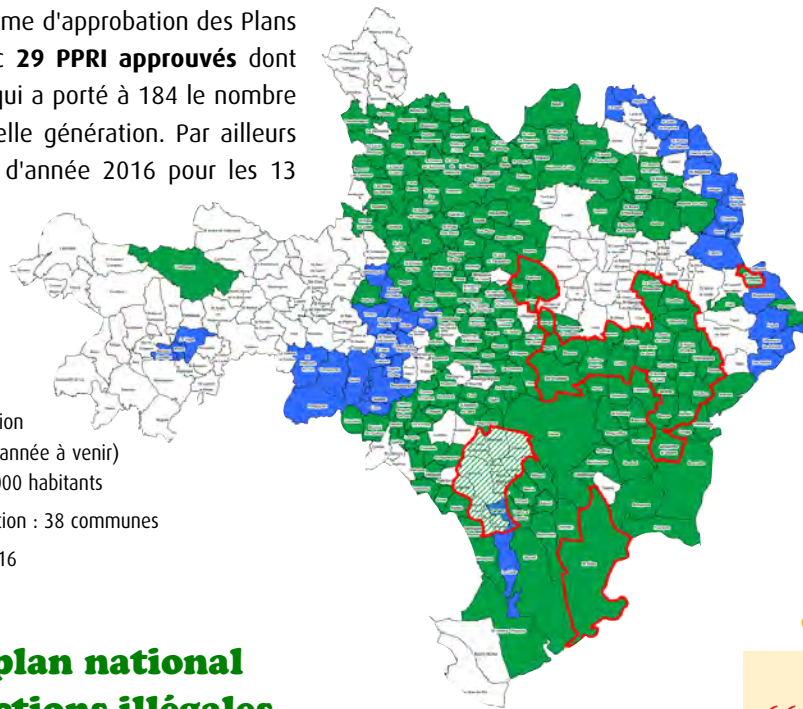
La DDTM est intervenue en coordonnateur des différents services de l'État : DREAL - inspection des sites, UDAP, Préfecture, forces de l'ordre.

De nouveaux Plans de Prévention des Risques Inondation approuvés

L'activité a été très soutenue en 2016 en terme d'approbation des Plans de Prévention des Risques Inondation avec **29 PPRI approuvés** dont 27 pour les communes du Gardon aval. Ce qui a porté à 184 le nombre de communes couvertes par un PPRI nouvelle génération. Par ailleurs les enquêtes publiques ont eu lieu en fin d'année 2016 pour les 13 communes du bassin versant du Rhône.

Plans de
Prévention
des Risques
inondation
29
PPRI
approuvés
659 avis
hydrauliques

■ PPRI nouvelle génération
 (■) approuvé dans l'année à venir
 198 communes, 550 000 habitants
 ■ PPRI ancienne génération : 38 communes
 ■ PPRI approuvés en 2016



CHIFFRES CLÉS

Loi sur l'eau
206
dossiers instruits
et **196**
avis sur projet
14 nouveaux
dossiers
d'autorisations
uniques
enregistrés
PAPI
17 M€
engagés

Un dispositif unique au plan national pour arrêter les constructions illégales

La plaine du Vistre au sud des communes de NIMES et de MILHAUD, essentiellement composée de terres destinées à l'agriculture et exposée à un très fort risque d'inondation, est confrontée à un phénomène important de "cabanisation".

Devant l'ampleur des infractions, et de leur répétition, le 3 juin 2016, à l'issue du Comité Local sur les Constructions Illicites (COLCI), M. le préfet du Gard, et Mme le procureur de la République de Nîmes, ont annoncé la création d'un **Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD)** en urbanisme. Ce dispositif est unique au plan national. Il permet d'associer les services concernés (police et gendarmerie, DDTM, communes, et parquet compétent) dans un but unique : arrêter les constructions illégales. Un traitement plus rapide et plus efficace des infractions, doit avoir un effet dissuasif.

Des réunions trimestrielles sont organisées par la DDTM en charge du secrétariat de cette nouvelle instance pour évoquer les affaires signalées, faire le point sur l'avancement des procédures et échanger sur les difficultés rencontrées. La première réunion s'est déroulée le 23 septembre 2016.

CHIFFRES CLÉS

166 avis sur constructions
illicites contre
89 années antérieures
Accessibilité
750
attestations déposées
1 600
dossiers d'ADAP étudiés
4 047
établissement recevant du
public dans une démarche
de mise en conformité

Des nouvelles installations de contrôle de vitesse

Depuis 2016, de nouveaux dispositifs de contrôle des vitesses sont déployés par la DDTM sur les axes les plus accidentogènes en complément des 38 déjà installés.

La principale caractéristique de ces nouveaux équipements est d'être mobile. Ils répondent à 2 objectifs : ➡ sécuriser non plus un point singulier mais tout un axe ; ➡ rendre le contrôle aléatoire et donc contraindre l'usager à modifier son comportement sur l'ensemble de l'axe équipé.

3 itinéraires ont été retenus : la RD6 entre Alès et Bagnols sur Cèze, les RD 6313 - 979 - 62 dites "route de la mer", les RN 86-580 entre Pont Saint Esprit et les Angles.

Jusqu'à **6 remorques vitesse** sont présentes en simultanée sur le Gard. Elles se déplacent environ tous les 15 jours. Ces dispositifs peuvent aussi être utilisés pour faire respecter les vitesses sur les chantiers routiers afin de protéger le personnel qui travaille à proximité immédiate des voies circulées.



■ Nouveau dispositif de contrôle de la vitesse

L'externalisation de l'épreuve théorique du permis de conduire



■ Externalisation de l'épreuve théorique

Depuis le 13 juin 2016, les candidats au permis de conduire ont la possibilité, moyennant un tarif unique de 30 euros, de passer l'épreuve théorique chez des opérateurs privés. Quatre organismes sont agréés : La Poste, SGS, Véritas et Person view.

Les candidats répondent aux questions individuellement sur une tablette numérique. La tablette est ensuite connectée aux services du Ministère de l'Intérieur pour la correction et le résultat de l'évaluation.

L'objectif de cette mesure vise à faciliter l'accès au permis de conduire. En externalisant l'épreuve théorique, l'activité des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière pourra être recentrée sur les examens pratiques pour réduire les délais d'attente des candidats.

L'État souhaite ainsi obtenir un délai d'attente inférieur à 45 jours entre la première et deuxième présentation pratique.

CHIFFRES CLÉS

22 200
examens
de permis de
conduire
531 accidents
682 blessés
58 tués

Des résultats encourageants pour le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles dans le Gard

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA) initié par l'État et mis en œuvre, en 2015, dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Occitanie vise à favoriser et accompagner la modernisation et l'adaptation aux marchés des outils de productions, l'amélioration de la qualité des produits, la diversification des exploitations. Il se décline sous forme d'aide aux investissements à des taux variant de 30 à 60 %.

En 2016 de nombreux projets très diversifiés ont pu être financés : construction ou rénovation de bâtiments d'élevage, fromagerie, chaîne de découpe de volailles, atelier de transformation pour la charcuterie, moulin et four à pain, atelier de séchage et de conditionnement des oignons doux, chambres froides, calibreuses, outils de travail du sol... pour un **coût global des projets** d'environ **3,8 M€** et un **montant global d'aide de 1,5 M€** plus de **deux fois supérieur à celui des années précédentes**.



■ Un outil de production modernisé

L'année de la relance de l'installation des jeunes agriculteurs

Une conjoncture économique plus favorable et une politique de l'installation et de la transmission renouée et renforcée en 2015, avec une revalorisation d'environ 30 % du montant des aides versées au titre de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), ont permis de relancer l'installation des jeunes agriculteurs dans notre département.



■ CDOA du 4 février 2016

Ainsi, en 2016, **42 projets d'installation** ont pu être accompagnés, soit deux fois plus que la moyenne des installations aidées ces 5 dernières années.

La volonté du Préfet de consacrer, début 2016, une Commission d'Orientation Agricole (COA) au seul sujet du renouvellement des générations en agriculture et de confier à la DDTM le pilotage de 4 chantiers expérimentaux pour relancer l'installation a contribué à remobiliser sur ce sujet l'ensemble des partenaires : chambre d'agriculture, syndicats agricoles, coopération, centres de formation, banques...

Dans les 5 prochaines années, ces chantiers devraient conforter la relance de l'installation constatée en facilitant à la fois la reprise d'exploitations sans succession par de jeunes agriculteurs et la création de fermes agricoles en zone péri-urbaine pour répondre à une demande croissante de fruits et légumes en circuit court.

CHIFFRES CLÉS

Défense de la Forêt Contre l'Incendie

760 000 € pour la surveillance estivale

750 000 € pour la mise aux normes de

185 km de pistes DFCI

Superficies forestières brûlées **83 ha**

Défrichement

141 demandes

d'autorisation pour

56 ha de reboisement

Chasse

1 355 autorisations

La DDTM renouvelle les baux de pêche

La DDTM est gestionnaire du droit de pêche sur les fleuves et les cours d'eau appartenant à l'État. Elle gère 21 lots de pêche sur un linéaire total de 181 km ainsi que 2 plans d'eau pour une surface totale de 9,4 ha. Les baux de pêche arrivés à échéance sont attribués à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de cinq ans. L'année 2016, a permis de définir les modalités de renouvellement de location du domaine public fluvial (DPF). Ces dernières ont été élaborées en collaboration avec les services de l'État (DDTM, France Domaine et DREAL de bassin) et en concertation avec les différentes catégories de pêcheurs (professionnels et amateurs) réunis au sein de la commission départementale technique de la pêche qui s'est tenue le 13 juin 2016.

La commission administrative de bassin de la pêche professionnelle réunie le 25 novembre 2016 a donné un avis favorable aux dossiers de demande de location de 5 pêcheurs professionnels, permettant ainsi de maintenir une pêche traditionnelle sur la partie sud du Rhône.

Les publications de la DDTM en 2016

Territoire gardois et politiques publiques



► Ce nouvel atlas des territoires a été édité par la DDTM en décembre 2016. Il présente de nombreuses cartographies des territoires gardois au travers des principales politiques publiques.

L'intégralité du document sur : www.gard.gov.fr

Atlas de l'eau dans le Gard



► Cet atlas à vocation pédagogique présente sous forme de cartes les principales données de l'eau dans le département tant en terme technique (qualité, quantité...) qu'en terme de gouvernance. Ces cartes sont accompagnées d'un commentaire synthétique.

<http://gard.gov.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Observation-des-Territoires/Atlas-departemental-des-territoires-du-Gard/Atlas-cartographique-2016>

Une nouvelle mise à jour a été réalisée en 2016, cet atlas est disponible sur le site www.gard.gov.fr.

CHIFFRES CLÉS

1 273 dossiers de demande d'avance pour PAC 2016 traités soit **18,7 M€**

solde PAC 2015 pour **6,2 M€**

aide aux investissements pour **1,5 M€**

678 dossiers remboursement plans de campagne traités pour **2,5 M€**

d'aides recouvrées

Calamité agricole

2015-2016

1,3 M€

d'aides versées